

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Charlotte REVAULT, Adjointe au Maire.

Présents : Mmes REVAULT Charlotte, TRÉVAUX Micheline, MM. VIALE Thierry, MURA Bastien, Mme MALLET Jacqueline, M. ROGLIARDO Sébastien, Mmes MEURQUIN Fabienne, BRANDIER Stella, M. DESCAZEUX Bruno, Mme CHETOUANE Chafika, MM. SERRA Alain, LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice.

Absents excusés : MM. Pascal MODET (pouvoir à M. Thierry VIALE), Frédéric ROUGIER (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Mme MODET Nathalie (pouvoir à Mme Micheline TRÉVAUX)

Secrétaire de séance : M. LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 août 2020.

VOIRIE COMMUNALE

Mme Charlotte REVAULT rappelle au Conseil Municipal les problèmes rencontrés par les communes de TABANAC et BAURECH et les exploitants des peupliers à Port Leyron. L'entreprise GARNICA n'avait notamment pas respecté l'arrêté de circulation interdisant les véhicules de plus de 3,5 t occasionnant d'importants dégâts sur la voirie. GARNICA s'est alors engagée à prendre à sa charge les travaux. Ces derniers ont débuté en septembre et sont réalisés par l'entreprise CHATAIGNÉ.

Depuis, la voirie a davantage été détériorée obligeant les deux communes à engager de nouveaux travaux. Pour la commune de BAURECH, les travaux s'élèvent à 13 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise CHATAIGNÉ, d'un montant de 13 000 € HT

DEMANDE que la facture soit transmise à l'entreprise GARNICA

CHARGE le Maire de passer commande

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Mme REVAULT informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment dans le bourg, le projet d'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ouvre droit à une participation financière du Département.

Mme REVAULT propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût de l'acquisition 330 000 €

Frais d'agence 13 167 €

TOTAL.....343 167 € TTC

Recettes

Département 10 % 34 315 €

Emprunt..... 150 000 €

Autofinancement 158 852 €

TOTAL.....343 167 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le plan de financement ci-dessus

CHARGE le Maire de solliciter auprès des services les aides financières correspondantes

LOGEMENT COMMUNAL

Mme Charlotte REVAULT rappelle au Conseil Municipal qu'un des logements communaux est libre depuis le 1^{er} août 2020. Des travaux sont à réaliser avant toute nouvelle location, principalement des travaux de peinture et de VMC, laissant envisager une location pour octobre 2020.

Mme REVAULT indique au Conseil Municipal que le CCAS propose la candidature d'une jeune femme seule avec un enfant, actuellement en recherche de logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition du CCAS concernant l'attribution du logement communal, pour un montant de loyer s'élevant à 459 €

CHARGE le Maire de faire appliquer cette décision

RÉMUNÉRATION ADJOINT TECHNIQUE

Mme Charlotte REVAULT rappelle au Conseil Municipal que la demande de mutation de M. Jean-Marcel BÉNAVANT a été acceptée et est effective depuis le 1^{er} septembre 2020.

M. BÉNAVANT bénéficiait d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dans sa collectivité d'origine, d'un montant de 195 € brut.

Cette indemnité tend à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui devra être mis en place prochainement sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le versement d'une IFSE d'un montant de 195 € brut à M. BÉNAVENT

CHARGE le Maire de procéder au versement de cette indemnité

QUESTIONS DIVERSES

SEMOCTOM

Mme Charlotte REVAULT informe le Conseil Municipal que des dépôts sauvages sont régulièrement déposés sur le site des apports volontaires de Mougnon. Elle rappelle notamment que le SEMOCTOM a demandé plusieurs fois à la commune de supprimer les containers carton et plastique de ce site, le ramassage se faisant en porte à porte. Seul le container du verre serait conservé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que les containers d'apports de papier, carton et plastique soient retirés du site de Mougnon, et que seul le container de verre soit conservé

CHARGE les délégués d'en informer le SEMOCTOM

JOURNÉE SOLIDAIRE

La commission communication/événements/culture propose l'organisation d'une journée solidaire le 10 octobre 2020. Il s'agirait de déposer des vêtements, petits meubles et appareils en état qui seraient mis à la disposition de chacun. Tout ce qui n'aura pas été distribué sera donné à des associations.

L'organisation d'une telle journée sera soumise aux obligations sanitaires en vigueur.

ÉCOLE

Monsieur Sébastien ROGLIARDO rappelle au Conseil Municipal que l'école de BAURECH est un Établissement Recevant du Public (ERP). Selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, les ERP sont soumis à des contrôles effectués par une commission de sécurité ; les périodicités de contrôle varient selon la catégorie.

L'école de BAURECH, au vu de ses effectifs, était jusqu'à présent classée en ERP de 5^{ème} catégorie, ne rendant pas obligatoire le passage d'une commission de sécurité.

Aujourd'hui la situation a évolué, les effectifs étant globalement les mêmes mais la présence d'une classe de maternelle au 1^{er} étage du bâtiment faisant passer l'école en ERP de 4^{ème} catégorie.

M. ROGLIARDO explique que l'intervention d'un architecte va être nécessaire afin de réaliser un diagnostic et un dossier qui sera ensuite soumis à un organisme de contrôle ; dès lors, des aménagements seront peut-être à prévoir en vue d'une visite de la commission de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE à la commission travaux de se rapprocher du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'établir un dossier de diagnostic et de demande de classement de l'école en ERP de 4^{ème} catégorie

L'ordre du jour étant épuisé, l'Adjointe au Maire lève la séance à 19h40.